



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer ;
Catherine Bihan-Poudec et Dylan Gauthier (GEM 53)



Emploi

Un projet de création d'un Groupement d'employeurs pour le secteur non-marchand

Le Groupement d'Employeurs Mayennais (GEM 53) est une association au service principalement des entreprises de la Mayenne. Il est né de la fusion en 2009 de deux groupements d'employeurs multisectoriels, G.E.NO.ME (créé en 2000 à l'initiative du Club d'entreprises de Haute-Mayenne) et Mayages (créé en 2005 à l'initiative du Centre des jeunes dirigeants). Il réalise actuellement une étude de faisabilité pour élargir son activité en direction du secteur non-marchand.

Le fonctionnement du groupement d'employeurs se caractérise par une adhésion de l'entreprise utilisatrice à l'association GEM 53. Cette adhésion permet à celle-ci de mettre à la disposition de l'entreprise, en temps partagés, un ou plusieurs salariés du groupement.

La relation est tripartite :

- entre GEM 53 et le salarié par un contrat de travail,
- entre GEM 53 et l'entreprise utilisatrice par un contrat de mise à disposition,
- entre le salarié et l'entreprise par la réalisation de la prestation définie.

Le groupement d'employeurs répond d'une part à des besoins de flexibilité des entreprises et, d'autre part, à la sécurité de l'emploi des salariés avec plus de 80 % des salariés en contrat à durée indéterminée.

Actuellement, GEM 53 compte trois personnes en structure et cinquante salariés mis à disposition dans plus de quatre-vingts entreprises adhérentes, parmi lesquelles figurent cinq associations mayennaises, dont Laval Mayenne Technopole, la Société d'archéologie et d'histoire de la Mayenne ou encore le Comité départemental de randonnée pédestre.

Les compétences mises à disposition relèvent d'activités diverses : secrétariat-comptabilité, communication, entretien, maintenance informatique, gestion des ressources humaines, etc. Autrement dit, GEM 53 peut répondre à tous les types de besoins en compétences des entreprises, ajustées en termes d'expertise, de temps et de coût, essentielles à leur développement. Les entreprises qui ont adopté le temps partagé peuvent ainsi espérer être plus performantes grâce aux salariés recrutés par GEM 53 sur des compétences spécifiques à temps choisi, mutualisées et durables. En s'appuyant sur la puissance de son réseau d'entreprises, GEM 53 crée et pérennise des emplois à temps choisi ou à temps plein en mutualisant plusieurs emplois à temps partiels ou saisonniers dans le cadre de contrats à durée indéterminée.

GEM 53 est aussi l'accompagnateur de parcours pour les salariés et suit leur évolution au sein des entreprises où ils sont mis à disposition. Le temps partagé est une autre manière d'envisager l'emploi durable.

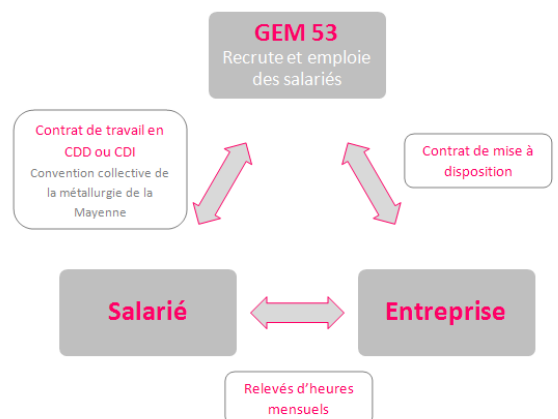
Notons qu'en phase avec les enjeux contemporains du développement durable et les attentes de la société, GEM 53 s'est inscrit dans une démarche de labellisation RSE (Responsabilité sociale des entreprises) en 2015 et a obtenu, en avril 2016, le label Lucie (norme ISO 26000).

Un projet pour les associations et collectivités territoriales

Fort de son expérience de quinze années, GEM 53 veut étendre son offre de services aux besoins



Catherine Bihan-Poudec, directrice du GEM 53, et Dylan Gauthier, stagiaire assistant chef de projet



spécifiques du monde associatif et des collectivités territoriales. Aujourd'hui, il existe en Mayenne de nombreux groupements d'employeurs dans le domaine agricole ; cinq dans le champ sportif ; et donc GEM 53. En conséquence, dans le territoire, il n'y a aucun groupement associatif multisectoriel pour répondre au large éventail des associations. Cependant, GEM 53 a pu avoir de nombreux contacts avec des associations ou des collectivités territoriales, lesquels, compte tenu de l'application de la TVA, n'ont pas pu aboutir.

C'est dans ce contexte que GEM 53 a décidé de réaliser une étude de faisabilité pour un nouveau groupement d'employeurs. Il s'agit de répondre aux besoins en compétences des structures du secteur non-marchand, et uniquement des structures non assujetties à la TVA : associations, collectivités territoriales, etc.

Un exemple de réussite : Agepla, à Nantes

Le groupement d'employeurs associatif Agepla répond avec succès aux besoins en temps partagés des associations de Loire-Atlantique depuis dix ans. Situé à Nantes, il exerce 95 % de son activité dans la ville et son agglomération.

Créé par un ensemble de structures comme des crèches, des maisons de retraite, des écoles et des établissements éducatifs, tous sous statut associatif, il répond désormais à la diversité de ses adhérents. En témoigne le nombre d'associations adhérentes : soixante-douze actuellement, réparties dans le domaine culturel, de l'action sociale et familiale, de la santé et du médico-social, et de l'éducation.

Ce sont près de 120 salariés que le groupement a employés durant l'année 2015, représentant dix-neuf équivalents temps plein pour 31 000 heures facturées aux associations sans TVA. L'éventail des compétences mises à disposition va des fonctions support (comptabilité, secrétariat, ressources humaines, accueil...) aux postes techniques (maintenance, entretien, restauration...), en passant par les compétences cœur de métier (aides-soignantes, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs éducateurs, etc.), jusqu'aux postes de cadre (directeur des ressources humaines, chargé de mission...).

Toutefois, le groupement n'a pas eu à répondre aux besoins des collectivités territoriales qui sont gérés par la ville de Nantes. En ce qui concerne les associations du champ sportif, il existe déjà un groupement d'employeurs dans le secteur.

Pour en savoir plus : <http://agepla.fr/>



À vos agendas

Les dimanches 22 mai, à Brée, et le 29, à Bais Visite-découverte avec le Pays d'art et d'histoire

Jusqu'en novembre 2016, le Pays d'art et d'histoire Coëvrons-Mayenne organise des visites-découvertes encadrées par un guide-conférencier qui donne aux visiteurs les clés de lecture pour comprendre l'histoire, l'architecture ou la spécificité du patrimoine à découvrir. Les visites durent en moyenne une heure et demie.

Dimanche 22 mai, à 15 h, visite-découverte de Brée (rendez-vous à l'église). Le village possède « *de multiples richesses patrimoniales* », notamment avec l'église paroissiale et la chapelle Sainte-Croix, édifiées à la fin du XVI^e siècle.

Dimanche 29 mai, à 15 h, visite-découverte de Bais (rendez-vous à l'église). L'histoire du bourg sera contée « *à travers différents monuments emblématiques : son église réputée pour ses remarquables peintures murales du XIII^e et du XVI^e siècle, mais aussi ses lavoirs ou son ancienne école* ».

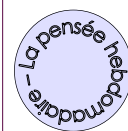
Tarifs : 5 euros. Tarif réduit à 3,50 euros. Gratuit pour les étudiants.

Renseignements : tél. 02 43 58 13 05 ou 02 43 58 13 06. Mél. coevrons-mayenne@lamayenne.fr

Le mardi 24 mai, à Laval Concert lyrique gratuit

Le mardi 24 mai, à 15 h, bâtiment 13, quartier Ferrié, rue de la Gaucherie, à Laval, Music'o seniors et France Alzheimer Mayenne organisent un concert lyrique avec Solenn Le Trividic (soprano), Laurent Arcaro (baryton) et Anna Cardona-Esteva (pianiste).

Entrée gratuite.



« Dès la naissance, [petit homme] a besoin qu'on l'aime, qu'on lui parle, qu'on le regarde, qu'on le rassure, qu'on joue avec lui. Il a besoin de parents, d'enseignants, de présences tutélaires. Il a besoin d'autres enfants. » Un premier désastre « concerne la substitution progressive à la présence humaine d'un incroyable fatras de prothèses numériques. Une tablette pour anesthésier les explorations d'un bébé trop vivant, une télé pour abolir les sollicitations envahissantes d'un enfant chronophage, un smart-phone pour asservir l'agitation créative d'un galopin fertilisé d'ennui, un ordinateur pour ébaudir l'écolier réfractaire, etc. ; et, bien sûr, pour justifier le tout, une armée d'experts complaisants, aussi agiles à protéger leur progéniture de cette folie qu'à s'assurer une confortable notoriété en vantant partout le génie de ces formidables outils. Comment peut-on sans honte préférer de telles impostures ? Comment peut-on laisser croire qu'un écran pourra jamais approcher la puissance ontogénétique d'un parent attentif, d'un enseignant compétent ou d'un copain de jeu ? »

Michel Desmurget, neuroscientifique,
« Plus d'humain et de culture dès le plus jeune âge » (tribune),
Le Monde du 6 janvier 2016.